

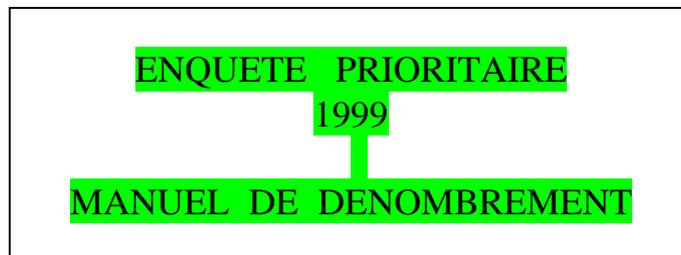
REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Tanindrazana - Fahafahana - Fandrosoana

MINISTERE DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

SECRETARIAT GENERAL

Direction Générale de l'Institut National de la Statistique

Direction des Statistiques des Ménages
(Projet 2911-MAG-PAIGEP)



Mars 1999

1.- Dénombrement

Les principaux objectifs de la phase de dénombrement sont :

- élaborer la base de sondage pour le tirage des ménages de l'échantillon ;
- établir le plan détaillé de la zone de dénombrement afin de faciliter le déroulement de l'enquête proprement dite ;
- sensibiliser la population.

Ce travail est sous la responsabilité du contrôleur. Mais tous les membres de l'équipe (enquêteurs) sont tenus de l'épauler pour finir le travail à temps. Le dénombrement est une phase essentielle dans la préparation de l'enquête. La qualité des résultats de l'enquête dépendra de la qualité de votre travail.

2.- Remarque préliminaire

Dans le cas où la zone de dénombrement (ZD) comprendrait un nombre supérieur ou égal à 450 ménages, appliquer au préalable la procédure suivante.

- 1.- Découper la ZD en sous-ZD de 150 à 200 ménages, suivant des limites naturelles telles rivières, routes, fossés, etc... Un comptage rapide du nombre de ménages consiste à compter un ménage et demi par logement.
- 2.- Ranger ces sous-ZD par taille croissante, c'est-à-dire par nombre de ménages croissant.
- 3.- Cumuler ces tailles et leur affecter une fréquence cumulée dont le maximum sera 100 %.
- 4.- La Direction Centrale affecte à chaque équipe un nombre entier aléatoire ALEA0 compris entre 1 et 100. L'équipe aura à enquêter le sous-ZD dont la fréquence cumulée correspondante est la plus petite supérieure ou égale à ALEA0.

Exemple :

La Direction Centrale a renseigné que le fokontany compte 800 ménages et donné le nombre aléatoire ALEA0 = 60. L'équipe l'a partagé en quatre sous-ZD et a abouti au tableau suivant :

sous-ZD	Taille (nombre de ménages)	Fréquence	Fréquence cumulée
1	170	21,3%	21,3%
2	200	25,0%	46,3%
3	250	31,3%	77,5%
4	180	22,5%	100,0%
Total	800	100,0%	100,0%

Ainsi, l'équipe n'aura à tirer des ménages à enquêter que dans la sous-ZD numéro 3, car 77,5 est supérieure à 60. Elle devra la dénombrer intégralement et en tirer le nombre de ménages requis dans la zone de dénombrement.

3.- Dénombrement proprement dit

La tâche consiste principalement à effectuer le dénombrement de tous les ménages habitant dans la zone qui vous a été attribuée.

Le dénombrement comprend le repérage des logements ainsi que quelques questions très simples permettant d'identifier les ménages qui vivent dans ces logements. Les entrevues sont donc très courtes. Cependant, vous devrez vous rendre dans tous les logements et non pas vous contenter de recueillir des informations auprès d'une personne qui prétendrait connaître parfaitement la zone.

La définition du ménage est la suivante : « Un ménage est un groupe de personnes, apparentées ou non, qui vivent et prennent leur repas ensemble, et qui reconnaissent l'autorité d'une même personne appelée chef de ménage ».

Cette définition appelle plusieurs précisions :

- 1.- Les membres du ménage doivent habiter et prendre leur repas ensemble. L'habitation commune peut être une maison entière, un appartement, une seule pièce ou un groupe de maisons dans une cours commune.
- 2.- Les membres du ménage doivent reconnaître l'autorité d'une seule et même personne.
- 3.- Enfin, ces deux critères doivent être satisfaits pendant une certaine durée. On considérera que toutes les personnes satisfaisant aux deux critères pendant au moins 6 mois, feront partie du ménage. Une exception est faite pour les nouveau-nés de moins de six mois, qui sont membres à part entière du ménage.

Les ménages collectifs, à savoir camps militaires, hôpitaux, internats, hôtels, sont exclus de l'enquête. Ils peuvent figurer dans la liste des ménages comme points de repère, mais ne doivent pas être retenus pour le tirage des ménages de l'échantillon.

Quelques cas particuliers méritent d'être mentionnés :

- Un locataire ne fait pas partie du ménage s'il dispose de ses ressources propres et qu'il prend ses repas à l'extérieur ou s'il paye une pension pour prendre ses repas dans le ménage du propriétaire. Il constitue dans ce cas un ménage à part.
- Un employé de maison fait partie du ménage s'il est nourri et logé. Par contre, s'il est simplement nourri et qu'il vit ailleurs, il fait partie d'un autre ménage.
- Dans le cas de la polygamie et si les épouses vivent dans des logements séparés, elles constituent des ménages distincts. Le mari est compté seulement dans le ménage de sa première épouse. Si les épouses vivent dans le même logement et partagent les ressources, elles formeront un seul ménage.

Les enquêteurs commencent le travail de dénombrement dans la zone délimitée lors du dernier recensement. Les cartes sont mises à leur disposition.

Le dénombrement de la zone tirée doit suivre des règles de balayage. On doit marquer sur le plan le point de départ, c'est à dire le numéro 01 attribué au premier bâtiment. Ensuite, on marque par une flèche le sens du déplacement et le plan détaillé de l'emplacement des bâtiments. On ne doit pas changer ce sens qui est, en général, le sens de rotation des aiguilles d'une montre. Ces règles sont faites pour éviter les omissions ou des doubles comptes et aussi pour éviter les manipulations de l'échantillon.

Lorsqu'on arrive dans un logement, on doit inscrire dans la fiche de dénombrement le numéro et l'adresse précise de ce logement (si cela est disponible). On demande à voir une personne qui puisse donner des renseignements sur les habitants de ce logement. A cette personne, on demande le nombre de ménages qui vivent dans ce logement. On lui laisse le soin de répondre, mais c'est le rôle des dénombreurs, connaissant la définition d'un ménage, de demander plus de précisions. Ensuite, on demande pour chaque ménage quel est le nom du chef de ménage ou, sinon, celui d'un représentant du ménage.

Les enquêteurs disposent de fiches de dénombrement comprenant les renseignements suivants :

- le numéro du logement,
- l'adresse du logement
- le numéro du ménage dans le logement
- le nom du chef de ménage ou un représentant du ménage
- un numéro séquentiel des lignes donnant l'effectif total des ménages.

Une fois ces renseignements collectés, on demande au ménage l'autorisation d'inscrire le numéro du bâtiment à la craie, à l'extérieur de celui-ci, à un endroit aisément repérable, et si possible protégé des dégradations. Ce numéro est important pour le repérage du logement lors de l'enquête proprement dite.

Dans le plan, on note tout élément important permettant de retrouver l'itinéraire (canal, fontaine publique, etc.)

Lorsque le dénombrement sur terrain est fini, on met au propre le plan et la fiche de dénombrement.

Prenons un exemple concret. Nous arrivons dans un fokontany fictif donné, qui sera notre zone de dénombrement. On l'appellera Manjakandriana. On va tirer un échantillon de 18 ménages. L'opération de dénombrement a permis de recenser 293 ménages. Voici une partie - le début - de la fiche de dénombrement établie par l'enquêteur.

Remarques :

- 1.- Première colonne : Cette partie de fichier montre les 49 premiers logements recensés.
- 2.- Troisième colonne : A l'intérieur d'un même logement, chaque ménage est repéré par un numéro.

3.- Chef de ménage : A ce niveau de l'enquête, où l'on en est au dénombrement, il n'est pas nécessaire de disposer du nom exact du chef de ménage. Même le nom d'un représentant de celui-ci est suffisant. Par contre, à l'intérieur d'un logement occupé par plusieurs ménages, il est absolument nécessaire de les distinguer les uns des autres.

4.- Dernière colonne : Il y a 61 ménages différents qui occupent ces 49 logements. Cette numérotation est séquentielle.

5.- Le nombre de ménages à enquêter est égal à **16** pour chaque Zone de Dénombrement (ZD) en milieu **urbain (GCU)** et **18** en milieu **rural (CUS et Rural)**. On calcule un nombre noté PAS, qui est égal à « Nombre de ménages dénombrés » divisé par « nombre de ménages à enquêter ». Dans notre exemple, PAS est égal à $293 / 18 = 16,27$.

6.- A chaque zone de dénombrement, la Direction Centrale a attribué un nombre aléatoire, noté ALEA, qu'il est formellement interdit de modifier.

N° Toit	Adresse	N° ménage /Toit	Chef de ménage	N° Ménage /Segment	Echantillon
001EPM99	Manjakandriana	1	Rakotondramanana	1	
002EPM99	Manjakandriana	1	Randrianady Armand	2	
003EPM99	Manjakandriana	1	Raelijaona Martin	3	
004EPM99	Manjakandriana	1	Ranaivojaona Michel	4	
005EPM99	Manjakandriana	1	Ravelojaona	5	
006EPM99	Manjakandriana	1	Ramananjaona Raymond	6	
007EPM99	Manjakandriana	1	Ranaivomanana	7	
008EPM99	Manjakandriana	1	Rakotozafy	8	
009EPM99	Manjakandriana	1	Razakamady	9	
	Manjakandriana	2	Razakamanana	10	
010EPM99	Manjakandriana	1	Randrianarisoa Philibert	11	
011EPM99	Manjakandriana	1	Rakotoarisoa Justin	12	
	Manjakandriana	2	Ramadimanana	13	
012EPM99	Manjakandriana	1	Ramananjanahary	14	
013EPM99	Manjakandriana	1	Rakotomandimby	15	
014EPM99	Manjakandriana	1	Ramahatana Martin	16	
015EPM99	Manjakandriana	1	Randriamalala Georges	17	
016EPM99	Manjakandriana	1	Ratelolahy Pierre	18	
017EPM99	Manjakandriana	1	Razanabahiny	19	
018EPM99	Manjakandriana	1	Razafindrakoto Jean Paul	20	
019EPM99	Manjakandriana	1	Rakotondrazaka Olivier	21	
020EPM99	Manjakandriana	1	Randrianarisoa Georges	22	
021EPM99	Manjakandriana	1	Razafiniary Christine	23	
022EPM99	Manjakandriana	1	Rakotonarivo Gilbert	24	
023EPM99	Manjakandriana	1	Randriamananjara G.	25	
024EPM99	Manjakandriana	1	Razanadravao H.	26	
025EPM99	Manjakandriana	1	Randrianarisoa E.	27	
	Manjakandriana	2	Rakotondrazanany R.	28	
	Manjakandriana	3	Razanarivo Berthine	29	
026EPM99	Manjakandriana	1	Rakotomalala Justin	30	

027EPM99	Manjakandriana	1	Rabefarano V.	31
028EPM99	Manjakandriana	1	Rasolofoniaina J.	32
029EPM99	Manjakandriana	1	Rakotoarivo Martin	33
030EPM99	Manjakandriana	1	Rakotomalala	34
	Manjakandriana	2	Rakotoarison	35
031EPM99	Manjakandriana	1	Charles	36
032EPM99	Manjakandriana	1	Razafindramanana E.	37
033EPM99	Manjakandriana	1	Ra-Marcelline	38
	Manjakandriana	2	Razanajaona Ricelline	39
	Manjakandriana	3	Razanamiarijaona J.	40
034EPM99	Manjakandriana	1	Ravonjisoa Samüel	41
035EPM99	Manjakandriana	1	Rakotondrabe	42
036EPM99	Manjakandriana	1	Ratsaraefatra G.	43
037EPM99	Manjakandriana	1	Razafindrabary Jean Marie	44
038EPM99	Manjakandriana	1	Rakotondramanana	45
039EPM99	Manjakandriana	1	Rajaonarivony	46
040EPM99	Manjakandriana	1	Donné	47
041EPM99	Manjakandriana	1	Randrianasolo Raymond	48
042EPM99	Manjakandriana	1	Rakotondramanana	49
043EPM99	Manjakandriana	1	Ingahy Fara	50
044EPM99	Manjakandriana	1	Rabenasolo Alfred	51
045EPM99	Manjakandriana	1	Rabarison Peter	52
046EPM99	Manjakandriana	1	Ramiaramanana	53
047EPM99	Manjakandriana	1	Ramiaramanana Jean	54
	Manjakandriana	2	Rakotondratsimba	55
	Manjakandriana	3	Raharimanana	56
048EPM99	Manjakandriana	1	Ratsaraefatra David	57
	Manjakandriana	2	Randrianantenaina Désiré	58
049EPM99	Manjakandriana	1	Ramananjatovo Raymond	59
	Manjakandriana	2	Laody	60
	Manjakandriana	3	Ranaivomanana Delphine	61

4- Tirage

Maintenant, on va tirer les ménages à enquêter.

PAS = 16,27

Dans notre exemple, nous allons prendre ALEA=7.

Formons la suite des nombres suivants :

ALEA	7	7	1
ALEA + PAS	23,27	23	2
ALEA + 2*PAS	39,54	39	3

ALEA + 3*PAS	55,81	55	4
ALEA + 4*PAS	72,08	72	5
ALEA + 5*PAS	88,35	88	6
ALEA + 6*PAS	104,62	104	7
ALEA + 7*PAS	120,89	120	8
ALEA + 8*PAS	137,16	137	9
ALEA + 9*PAS	153,43	153	10
ALEA + 10*PAS	169,70	169	11
ALEA + 11*PAS	187,97	187	12
ALEA + 12*PAS	202,24	202	13
ALEA + 13*PAS	218,51	218	14
ALEA + 14*PAS	234,78	234	15
ALEA + 15*PAS	251,05	251	16
ALEA + 16*PAS	267,32	267	17
ALEA + 17*PAS	283,59	283	18

Les ménages à enquêter seront ceux dont le numéro séquentiel apparaît dans la troisième colonne.

Un petit aménagement doit être effectué, afin de compléter l'échantillon à 22 ménages ou se garder quelques ménages en réserve, en cas d'impossibilité d'enquêter celui qui a déjà été sélectionné. Pour cela, on continue la suite naturelle du tableau.

ALEA + 18*PAS	299,86	299	19
ALEA + 19*PAS	316,13	316	20
ALEA + 20*PAS	332,40	332	21
ALEA + 21*PAS	348,67	348	22

Dans notre exemple, nous avons dénombré 293 ménages. Il n'y a pas de ménage de numéro séquentiel supérieur à 293. Alors, on ajoute 293 à tous les numéros séquentiels, et on reprend le début de la fiche de dénombrement.

N° Toit	Adresse	N° ménage /Toit	Chef de ménage	N° Ménage /Segment
001EPM97	Manjakandriana	1	Rakotondramanana	294
002EPM97	Manjakandriana	1	Randrianady Armand	295
003EPM97	Manjakandriana	1	Raelijaona Martin	296
004EPM97	Manjakandriana	1	Ranaivojaona Michel	297
005EPM97	Manjakandriana	1	Ravelojaona	298
006EPM97	Manjakandriana	1	Ramananjaona Raymond	299
007EPM97	Manjakandriana	1	Ranaivomanana	300
...

On obtient une nouvelle suite de numéros séquentiels, parmi lesquels il faut sélectionner : 299, 316, 332, 348.